

Préfecture du Jura

S.I.V.O.S de Commenailles
35 place du Général Michelin
39140 Commenailles

Conseil syndical

Jeudi 5 octobre 2023

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

MEMBRES PRÉSENTS :

Timothé ALBOUC ; François JACQUENOD ; Pascal FEBVRE ; Mireille PROST

MEMBRES EXCUSÉS :

Déborah ROUSSEL. (Pouvoir à François JACQUENOD) ; Boris GRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal FEBVRE

Convoqué le 18 septembre 2023

Affiché le

QUORUM : 4 sur 6

Madame la Présidente ouvre la séance à 19h30 afin d'attendre Mr JACQUENOT qui avait prévenu de son retard.

Madame la Présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

La délibération pour la refacturation des frais d'achat d'un frigo pour la salle des professeurs.

L'ajout est validé par l'ensemble des délégués. Il sera étudié dans un 7-ème point avant les questions diverses.

1. Point sur la rentrée scolaire

Cette année scolaire commence sur de bons augures pour ce qui est des effectifs car 115 élèves sont rentrés en ce mois de septembre.

Les effectifs sont répartis ainsi :

TPS/PS/MS : 28 élèves

GS/PC : 24 élèves

CE1/CE2 : 21 élèves

CE2/CM1 : 21 élèves

CM1/CM2 : 21 élèves

Cependant, le petit nombre de Très Petite Section (moins de 3ans) inscrits, seulement 3 élèves, remet en question l'agrément permettant de les accueillir à la rentrée 2024.

2. Point sur les travaux

Travaux réalisés :

- « Révision » de la toiture de la maternelle avec le déboulonnage des bacs aciers de la salle de motricité : 1 536€
- Changement du moteur du volet roulant d'une des classes du nouveau bâtiment : 831€
- Isolation des combles des bâtiment maternelle et ancien bâtiment : 3 864.42€ après prime Energie
- Travaux électriques (éclairage classe haut ancien bat et levée de réserves après passage contrôle sécurité) : 2 850€
- Achat d'un bac à sable installé dans la cour de la maternelle : 724.08€
- Retouche peinture dans la salle des GS/CP (effectué par les agents communaux)
- Crochet de maintien pour le portillon d'entrée de cour (effectué par les agents communaux)

Travaux prévus :

- La désimperméabilisation de la cour d'école
- Reprise de certains morceaux de rive de toit sur la maternelle
- Fin de la clôture en panneaux soudés de la portion entre la maternelle et la médiathèque
- Placard pour les ustensiles d'entretien à l'étage de l'ancien bâtiment
- L'achat de thermostats programmables pour les locaux de la maternelle et de l'ancien bâtiment

Réflexions :

- Une demande d'ouverture dans le mur mitoyen de la salle des TPS/PS/MS et la salle de motricité avait été demandée par l'institutrice afin d'installer des ateliers différents en cas d'accueil de la section TPS et de pouvoir profiter en été d'un peu de fraîcheur produite par la climatisation de la salle de motricité.
Cette réclamation, qui demandait une expertise extérieure au SIVOS n'a pas encore été étudiée car l'accueil des TPS reste assez « précaire » aux vues du nombre d'inscrits.
Cela dit, l'argument du « rafraichissement » en été reste malgré tout de plus en plus actuel compte tenu des conditions climatiques.
Mr ALBOUC demande s'il ne serait pas plus judicieux de réfléchir à un système autonome pour la classe (installation d'un bloc clim)
Mme La Présidente expose que, pour être équitable, il faudra surement penser à équiper les autres salles de l'école.
Mr FEBVRE évoque l'étude d'un projet antérieur qui prévoyait l'installation de climatisation réversible dans tout l'établissement.
De façon commune, les délégués admettent que ce type d'installation entrainera un coup non négligeable et, pour l'instant, non obligatoire. Ils proposent de repousser cette réflexion afin de voir si les travaux d'isolation portent déjà leurs fruits.

3. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique en CDI

Exposé :

Madame la Présidente explique que Mme Audrey MONI, qui travaille comme adjoint technique pour le SIVOS de Commenailles, arrive à l'échéance de 6 années d'emploi en CDD.

Il revient au SIVOS de pérenniser ce poste en créant un poste en CDI ;

Pour les besoins du service, il convient donc d'ouvrir un poste en CDI de 7.6 heures annualisées

Décision :

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

DECIDE à l'unanimité l'ouverture d'un poste en CDI pour 7.6 heures annualisées

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

4. Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique annualisé en CDD

Exposé :

Madame La Présidente explique qu'afin de compléter les effectifs du service de ménage des écoles, il est nécessaire de recruter un adjoint technique à hauteur de 6.17 heures annualisées.

Est étudiée la candidature de Mme Valérie RAMEAUX qui a déjà effectué des contrats antérieurs et qui donne satisfaction.

Décision :

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

DECIDE à l'unanimité l'ouverture d'un poste en CDD pour 6.17 heures annualisées

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

5. Délibération pour le changement d'annualisation de 2 agents titulaires

Exposé :

Suite aux différentes demandes de la CCBHS pour laquelle les 2 agents titulaires du SIVOS effectuent des heures de périscolaire (heures refacturées à la CCBHS) ainsi que pour les besoins du service, il est nécessaire d'augmenter des annualisations des 2 personnels titulaires du SIVOS.

Il s'agit donc d'augmenter les quotités de temps de travail ainsi :
Carole MURTYN, actuellement à 19.86h passera à 23h annualisées
Stéphanie GANDREY, actuellement à 30.5h, passera à 32.52h annualisées.

Décision :

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

DECIDE à l'unanimité de faire évoluer les annualisations des 2 agents concernés tel que cité ci-dessous : Stéphanie GANDREY passera à 32.52h annualisées et Carole MURTYN passera à 23h annualisées.

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

6. Délibération sur la refacturation des frais scolaires inter-SIVOS

Exposé :

Madame La Présidente expose que, suite à une rencontre entre Présidents de SIVOS (Commenailles, Sellières, et Chaumergy) ceux-ci sont tombés d'accord sur la refacturation des frais scolaires inter SIVOS de même secteur lorsque des enfants sont scolarisés dans les établissements dépendants hors secteur du SIVOS de résidence.

La refacturation sera donc possible lorsque la scolarisation répondra aux critères dérogatoires légaux ainsi que lorsque l'enfant est en garde de façon contractuelle chez une assistante maternelle.

Débat :

Suite à l'évocation d'une situation dans l'école, Mr JACQUENOD pose la question de la refacturation inter-SIVOS pour d'autres motifs ; tel que la garde des enfants par un tiers familial (grands-parents, tante...) ou le fait que le lieu de travail d'un des parents soit la commune où se situe l'école.

La Présidente répond qu'elle a elle-même évoqué ces problématiques lors de la rencontre entre Présidents, mais que celles-ci n'ont pas été retenues par eux.

Décision :

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

DECIDE à l'unanimité de mettre en place la refacturation des frais scolaires pour les enfants relevant par les motifs dérogatoires pour les trois SIVOS concernés

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

7. Délibération pour la refacturation du frigo

Exposé :

Le frigo présent dans la salle des professeurs étant tombé en panne en fin d'année scolaire, les professeurs ont demandé au SIVOS de le remplacer.

Ce frigo étant placé dans la salle qui est à disposition des professeurs, s'est posée la question de l'utilité de celui-ci.

La Présidente explique avoir échangé avec l'équipe enseignante afin de savoir si ce frigo avait un intérêt autre qu'une utilisation pour le stockage des repas des enseignants.

Face aux arguments évoqués (stockages des poches de froid pour les petites blessures et des gâteaux d'anniversaire) la Présidente propose de prendre en charge la moitié du cout d'achat du réfrigérateur de remplacement.

Décision :

Le CONSEIL SYNDICAL, après délibération :

DECIDE à l'unanimité de refacturer les frais d'achat du nouveau réfrigérateur à hauteur de 50% à la Coopérative Scolaire de Commenailles

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document y afférent.

8. Questions diverses

Mme La Présidente propose qu'une réunion ait lieu au mois de novembre afin d'étudier les propositions de devis qu'elle devrait recevoir pour le projet de désimperméabilisation du sol de la cour de récréation.

Elle propose également de prévoir un Débat d'Orientation Budgétaire lors de ce prochain Conseil Syndical.

D'un commun accord, la réunion est programmée au **vendredi 3 novembre 2023 à 20h00 à la mairie de Bois de Gand.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Présidente remercie les membres du Conseil

La réunion est levée à 21h30

Signature du Procès-Verbal du 5 octobre 2023 par Mme La Présidente et le secrétaire Mr FEBVRE Pascal